

*Objectifs*

Le premier objectif de la Direction générale de la santé et du sport amateur est d'améliorer la forme physique des Canadiens et d'accroître leur participation aux activités sportives en général. Elle se doit donc, dans cette optique :

- 1) de faire mieux comprendre ce que l'on entend par être physiquement en bonne forme, les avantages que cela comporte, et ce que sont les loisirs sportifs et le sport amateur;
- 2) de faire preuve d'un désir de solidarité et de collaboration vis-à-vis de tout groupe cherchant à améliorer la forme physique des Canadiens et à promouvoir les activités sportives en général;
- 3) d'amener les Canadiens à pratiquer davantage d'activités sportives et, notamment, de sports amateurs.

C'est, avant tout, grâce à des contributions financières et par l'entremise de divers services de consultation, que la Direction mène sa campagne en faveur de la bonne forme physique et de la pratique généralisée des sports d'une part, et en faveur de la recherche de la qualité dans le domaine professionnel d'autre part.

Sport Canada dirige des programmes visant à accroître la qualité et le degré de participation des Canadiens au sport amateur. La majeure partie de son budget sert à renforcer l'action des Fédérations nationales de sports et d'autres organismes connexes, ses fonds étant utilisés :

- 1) pour la mise en valeur des ressources, c'est-à-dire, pour
  - l'organisation de stages et de conférences, de programmes de formation, et de cours destinés aux officiels et aux entraîneurs,
  - le paiement des traitements et frais de déplacement des administrateurs, des entraîneurs et des employés spécialisés travaillant à plein temps dans les associations nationales,
  - l'amélioration des installations à l'occasion de manifestations sportives d'envergure ayant lieu au Canada,
  - l'octroi de subventions au Centre national du sport et de la récréation de l'Association canadienne des entraîneurs et de Hockey Canada;
- 2) pour assurer l'entraînement des athlètes, c'est-à-dire,
  - la réalisation du Plan des Jeux, dans le cadre duquel on fournit des subventions destinées à assurer le recrutement, l'entraînement et l'entretien des athlètes classés parmi les meilleurs,